



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
29 janvier 2008
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 23^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 6 novembre 2007, à 10 heures

Présidente : M^{me} Lintonen (Finlande)

Sommaire

Point 54 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)

Point 57 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Point 58 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- b) Participation des femmes au développement
- c) Mise en valeur des ressources humaines

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 54 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/62/L.21)

Projet de résolution intitulé « Marée noire sur les côtes libanaises »

1. **M^{me} Ayesha** (Pakistan), présente le projet de résolution A/C.2/62/L.21 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine.

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite) (A/C.2/62/L.20)

Projet de résolution intitulé « Stratégie internationale de prévention des catastrophes »

2. **M^{me} Ayesha** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.20 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine.

e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite) (A/62/62/L.17)

Projet de résolution intitulé « Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique »

3. **M^{me} Ayesha** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.17 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine.

i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (suite) (A/C.2/62/L.19)

Projet de résolution intitulé « Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial »

4. **M^{me} Ayesha** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.19 au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 57 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite) (A/62/488)

a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)
(A/62/79-E/2007/63 et Corr.1; A/62/216 et 322)

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit. (A/62/226 et A/62/256 et Corr.1; A/C.2/62/4 et A/C.2/62/5)

5. **M. Tekneci** (Turquie) dit que les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, en particulier les taux élevés de croissance enregistrés dans certains pays moins avancés, sont encourageants. Toutefois, comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport (A/62/79-E/2007/63), il existe encore des possibilités d'amélioration.

6. Les pays les moins avancés font des efforts louables pour développer leur capacité de production, instaurer une bonne gouvernance et améliorer leurs résultats macroéconomiques. L'initiative qu'ils ont prise en formulant la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles mérite également d'être notée. Néanmoins, l'extrême pauvreté continue à poser un défi redoutable. Il est moralement inacceptable que l'espérance de vie diminue dans plusieurs pays moins avancés du fait de la maladie, de la pénurie de denrées alimentaires et des troubles civils. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme de Bruxelles.

7. La Turquie, bien qu'elle soit un pays en développement, s'engage à jouer le rôle qui lui incombe pour aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En 2006, son aide publique au développement (APD) s'est élevée à 750 millions de dollars, soit 0,18 % du revenu national brut. L'Agence turque de coopération et de développement international réalise des projets dans le monde entier; le Gouvernement turc a fourni une aide humanitaire à 17 pays d'Afrique au cours des deux dernières années et est fier d'avoir été salué, par le Programme alimentaire mondial, comme un donateur important dans les efforts déployés pour résoudre la crise alimentaire en Afrique.

8. En juillet 2007, la Turquie a accueilli la Conférence ministérielle annuelle des pays les moins avancés, qui avait pour thème « Les avantages de la mondialisation pour les pays les moins avancés ». Étant donné que les échanges internationaux sont vitaux pour le développement, le Gouvernement turc a mis l'accent sur les relations commerciales bilatérales avec les pays les moins avancés et a acheminé des investissements vers ces pays. Il versera également des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et appuie un certain nombre des projets du Bureau.

9. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que la communauté internationale a le devoir d'aider les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, qui sont profondément touchés par la mondialisation. Bien que les pays les moins avancés soient parvenus à améliorer leurs indicateurs sociaux et aient atteint un taux de croissance économique de 7 % en 2006, ils demeurent vulnérables. En 2006, leurs échanges de marchandises et de services ont représenté moins de 1 % du volume total du commerce mondial.

10. Les trois prochaines années seront une période cruciale pour la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles. La délégation chinoise demande à tous les pays, et en particulier aux pays développés, d'améliorer l'accès aux débouchés en faveur des pays les moins avancés et de leur accorder des exonérations de droits de douane et de contingents. Ils devraient également consacrer de 0,15 à 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés. Dans le même temps, la communauté internationale devrait tenir compte de l'indice de vulnérabilité économique, indicateur important du développement durable, lorsqu'elle examinera si ces pays doivent sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

11. En 2006, le Gouvernement chinois a annulé la dette relative à certains prêts sans intérêts consentis aux pays les moins avancés d'Afrique qui ont des relations diplomatiques avec la Chine, et a accru le nombre d'importations en franchise douanière en provenance de ces pays. En 2009, l'aide de la Chine aux pays d'Afrique représentera le double du niveau de 2006. La Chine prévoit également d'établir un fonds de développement sino-africain qui se montera à cinq milliards de dollars, dispensera une formation à 15 000

personnes dans des pays d'Afrique et favorisera le développement des infrastructures et des services publics.

12. Le prochain examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty à l'intention des pays en développement sans littoral offrira une importante occasion de débattre des problèmes particuliers de ces pays, d'évaluer la mise en œuvre du programme et de planifier une coopération future dans des domaines essentiels. Le Gouvernement chinois, qui comprend bien les préoccupations des pays en développement sans littoral, parce qu'une grande partie de la Chine occidentale et centrale est également enclavée, a déjà conclu des accords ou mène des négociations avec les pays voisins sans littoral pour faciliter le transport en transit. Il a également œuvré pour faciliter les échanges avec ces pays, fournir une formation dans le domaine des douanes et des transports et améliorer l'efficacité du transport en transit.

13. **M. Narkhuu** (Mongolie) souscrit aux modalités de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty énoncées par le Secrétaire général dans son rapport (A/62/226) et demande aux États Membres de participer largement à l'examen.

14. Une approche pluridisciplinaire est nécessaire pour répondre aux problèmes des pays en développement sans littoral. Ces pays ont avant tout besoin d'une assistance financière et technique bilatérale, régionale et internationale pour construire, entretenir et améliorer leurs installations de transport et de transit. Eu égard à l'importance de la coopération régionale en matière de transport en transit, le Gouvernement mongol a proposé un accord multilatéral qui assurera des services efficaces de transport en transit et réduira les frais et les pertes.

15. L'octroi aux pays en développement sans littoral, d'un accès accru aux débouchés compenserait les inconvénients liés à leur handicap dû à leur situation géographique et au jeu des forces du marché. Cet accès doit s'accompagner d'améliorations dans les capacités d'exportation et de négociation commerciale de ces pays, améliorations qui pourraient être effectuées grâce à un financement et à une assistance technique. **M. Narkhuu** demande à la communauté internationale d'accroître nettement ce type d'assistance et de prendre en compte les difficultés des pays en développement sans littoral lors des négociations relatives à la facilitation des échanges menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

16. Enfin, l'intervenant demande aux pays en développement sans littoral et à leurs partenaires de développement d'envisager la proposition de la Mongolie tendant à constituer un groupe de réflexion international en vue de concevoir des stratégies en vue d'optimiser l'efficacité des efforts internationaux déployés pour répondre aux besoins et aux intérêts spécifiques des pays en développement sans littoral.

La séance est suspendue à 10 h 40 et reprend à 11 heures.

17. **M. Yerlik Ali** (Kazakhstan) dit que la capacité des pays en développement sans littoral de bénéficier des échanges est limitée par des frais de transport élevés, ce qui désavantage leurs exportateurs. Pour cette raison, les partenariats entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit et leurs partenaires de développement seraient le moyen le plus efficace d'intégrer ces pays à l'économie mondiale et, par voie de conséquence, d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

18. Le Gouvernement kazakh accorde une importance capitale à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, cadre le plus important disponible pour relever le défi auquel se heurtent les pays en développement sans littoral et de transit. En mai 2007, le Kazakhstan a accueilli la soixante-troisième session de la Commission économique et social pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Une des résolutions adoptées à cette session, qui avait été patronnée par le Kazakhstan, incite les pays en développement sans littoral et de transit à se préparer à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty de 2008 en calculant notamment des indicateurs en vue de mesurer les progrès de la mise en œuvre. Cet examen est une opération importante qui permettra de déterminer les progrès et les mesures supplémentaires nécessaires pour promouvoir des partenariats mondiaux en vue d'aider les pays en développement sans littoral et de transit à mettre en œuvre le Programme d'action.

19. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies jouent un rôle important dans ce processus, en particulier dans le cadre de programmes d'assistance technique. La Commission économique pour l'Europe et la CESAP réalisent d'excellents travaux sur la facilitation des échanges, l'accession à l'OMC et la facilitation du franchissement des frontières pour les pays en développement sans littoral d'Asie centrale.

20. La communauté internationale n'a pas entièrement reconnu que les changements climatiques ont un effet particulièrement dévastateur sur les pays en développement sans littoral, en conséquence de la désertification et du déficit permanent des ressources en eau. Il est temps de mettre cette question au premier plan, de manière à l'aborder dans le cadre d'un plus large programme relatif au développement international.

21. Il reste encore beaucoup à faire et l'intervenant espère que l'examen de la question par la Deuxième Commission permettra d'aboutir à des recommandations spécifiques en vue d'élargir les partenariats multilatéraux pour créer des réseaux de transport en transit, de telle sorte que les produits des pays en développement sans littoral puissent accéder de manière sûre et prévisible aux débouchés mondiaux.

22. **M. Matenje** (Malawi) dit que le Malawi accorde une grande importance à la question à l'examen, en raison de sa situation particulière de pays moins avancé sans littoral dont l'économie est essentiellement animée par l'agriculture. Le Programme d'action de Bruxelles et le Programme d'action d'Almaty sont des mécanismes vitaux pour relever les défis qui se posent aux pays les moins avancés et la délégation du Malawi demande à la communauté internationale de faciliter leur mise en œuvre, de telle sorte que ces pays puissent réaliser les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. En particulier, la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 devrait être mise en œuvre d'urgence.

23. Dans un effort visant à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Malawi a adopté des politiques macroéconomiques et fiscales rationnelles et institué des mesures visant à promouvoir la transparence, la bonne gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme, la primauté du droit, la gestion du secteur public et l'égalité entre les sexes dans les secteurs public et privé. Le Gouvernement du Malawi a constaté que les stratégies de développement à moyen terme étaient les mécanismes les meilleurs pour atteindre ces objectifs et met la dernière main à une stratégie d'aide au développement qui cherche à utiliser une gamme pratique et efficace de modes d'aide pour accroître la capacité de production des pays les moins avancés.

M. Matenje est certain que, grâce à des ressources supplémentaires et nouvelles de ses partenaires de développement, le Malawi atteindra ses objectifs en 2015. En conséquence, il demande aux pays développés de faciliter l'accès du Malawi aux échanges internationaux en éliminant les obstacles tarifaires et les subventions agricoles, permettant ainsi au pays de mobiliser des revenus nouveaux et supplémentaires en vue de la réduction de la pauvreté.

24. Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (A/62/79-E/2007/63), les efforts déployés par les pays les moins avancés pour parvenir à la croissance économique et au développement pourraient être soutenus si les donateurs axaient leur attention sur l'amélioration de la capacité de production de ces pays. Le retard des pays les moins avancés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est largement imputable à des motifs sur lesquels ils n'ont aucun contrôle.

25. La situation de pays sans littoral du Malawi a largement contribué aux taux élevés de pauvreté et au fait qu'il n'a pas bénéficié des échanges internationaux. La faiblesse des cours, les frais élevés de transport de surface et l'absence d'accès à la mer rendent les exportations agricoles du Malawi non concurrentielles. Étant donné que le Programme d'action d'Almaty et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer demandent aux pays de transit de faciliter l'accès des pays sans littoral à la mer, l'intervenant se félicite de la coopération dont les Gouvernements mozambicain et zambien ainsi que la Communauté de développement de l'Afrique australe ont fait preuve dans la mise en œuvre d'un projet relatif à la navigation réalisée sur le fleuve Shire au Malawi et le Zambèze au Mozambique et demande à la communauté internationale de fournir une assistance aux fins de la réalisation de ce projet.

26. Enfin, M. Matenje remercie les gouvernements qui ont accueilli des réunions présentant une importance pour les pays les moins avancés ces derniers mois et le Secrétaire général d'avoir lancé le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique.

27. **M. Teshome** (Éthiopie) se félicite des résultats des récentes réunions thématiques sur le développement des infrastructures de transport en transit, le commerce international et la facilitation des

échanges. Les pays en développement sans littoral sont au nombre des pays en développement les plus pauvres, essentiellement faute d'accès à la mer et en raison de leur isolement des marchés mondiaux. Leur commerce maritime est inévitablement tributaire du transit par d'autres pays et des politiques de transit de ces pays, ainsi que de leurs entreprises et installations de transit. Les frais élevés de transport amoindrissent la compétitivité de leurs produits, de telle sorte que les pays en développement sans littoral sont marginalisés dans l'économie mondiale.

28. La mise en place de réseaux de transport en transit efficaces dépend d'accords de coopération entre pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit. Souvent, faute de ressources, ces derniers ne peuvent donc pas offrir de réseaux de transport adéquats. On escomptait que le Programme d'action d'Almaty favorise l'établissement de relations étroites entre les réseaux de transport en transit efficaces et le développement des pays en développement sans littoral. Toutefois, les mesures visant à résoudre les problèmes de transit des pays en développement sans littoral doivent prendre en compte de nombreux facteurs, dont le déséquilibre des échanges, les carences de l'infrastructure, l'inefficacité des organismes de transport, la médiocre utilisation des actifs et la faiblesse des institutions. L'établissement de réseaux efficaces de transport en transit nécessite une coopération plus étroite et plus efficace entre les pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit; une coopération économique régionale et des accords de transit ainsi que des accords bilatéraux sont critiques à cet égard.

29. Près de 97 % des exportations et des importations de l'Éthiopie sont transportés par voie maritime. En conséquence, le Gouvernement éthiopien a signé des accords d'utilisation des ports et de transit avec les Gouvernements djiboutien et soudanais, ainsi qu'un accord relatif à un réseau de transport multimodes avec le Gouvernement djiboutien. Il a également tenté de rationaliser des cadres d'utilisation des ports avec ses voisins.

30. Les pays en développement sans littoral nécessitent une assistance afin de mettre en œuvre efficacement le Programme d'action d'Almaty. Leurs partenaires de développement devraient faire davantage pour les aider à développer leur infrastructure physique, à améliorer l'efficacité opérationnelle des installations existantes et à en

construire de nouvelles. Un appui aux fins du renforcement des capacités institutionnelles est également nécessaire. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux pays en développement sans littoral d'Afrique et un mécanisme devrait être établi pour qu'ils soient moins tributaires des fonds routiers et qu'ils n'aient pas à acquitter des droits injustes concernant les services portuaires et les services connexes. Le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales devraient fournir une assistance financière et technique accrue aux pays en développement sans littoral et de transit. Enfin, il conviendrait de poursuivre vigoureusement les mesures identifiées dans la feuille de route aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et de verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale constitué pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du Programme.

31. **M. Kpukumu** (Sierra Leone) dit que si certains pays moins avancés ont enregistré une croissance économique accrue, nombre d'entre eux se trouvent encore dans la zone grise du développement. En conséquence, un important pourcentage de leur population meurt en conséquence de la faim, de maladies contre lesquelles il est possible de se prémunir et d'autres facteurs extérieurs, tels que les catastrophes naturelles et les catastrophes causées par l'homme ainsi que les conflits armés. Reconnaisant qu'il appartient au premier chef aux pays les moins avancés de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, la Sierra Leone fait un effort intense en vue de mettre en œuvre des politiques en faveur des pauvres visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir une croissance et un développement économique soutenus. M. Kpukumu appelle l'attention à cet égard sur la stratégie de réduction de la pauvreté et la stratégie de renforcement de la paix de la Sierra Leone, qui sont toutes les deux conçues pour stimuler ses efforts de développement. Toutefois, des ressources financières limitées et les carences sur le plan des ressources humaines, institutionnelles et techniques continuent à compromettre ces efforts.

32. Il y a tout lieu de s'inquiéter du degré de marginalisation des pays les plus pauvres du monde. Le monde en développement souffre d'un exode massif de ses compétences à destination du monde développé. Une récente étude de 10 pays d'Afrique a fait

apparaître que ces pays perdent en moyenne 40 % de leurs diplômés universitaires. L'échec du Cycle de Doha et la chute des niveaux d'aide publique au développement constituent un nouveau coup dur pour les pays les moins avancés. Toutefois, dans une ère de mondialisation et d'interdépendance croissante, la réalisation des objectifs de développement est la responsabilité sociale et morale de la communauté internationale.

33. Les pays les moins avancés, qui comptent plus de 760 millions d'habitants, mais représentent seulement 0,7 % des exportations mondiales, continuent à se heurter aux défis que pose le service d'une dette énorme et intolérable. Les versements au titre du service de la dette excèdent de loin les recettes d'exportation et sapent donc la capacité de production et le développement socioéconomique. M. Kpukumu se félicite donc de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ainsi que de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés qui ont également bénéficié à la Sierra Leone. Il salue également l'Initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne, la législation des États-Unis d'Amérique relative à la croissance et aux possibilités en Afrique, l'octroi, par le Japon, d'un accès en franchise de droits et de contingents aux produits des pays les moins avancés et l'accroissement du partenariat entre pays les moins avancés et autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

34. Pour aider les pays les moins avancés qui sont à la traîne à rattraper leur retard, les partenaires de développement devraient mettre en œuvre une annulation générale de la dette, mobiliser un appui international adéquat, prévisible et opportun aux fins de la réalisation des engagements et objectifs énoncés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, renforcer la mise en œuvre de l'Initiative d'aide au commerce, élargir l'accès aux marchés en réduisant les obstacles tarifaires et reprendre les négociations du Cycle de Doha.

35. **M. Gurung** (Népal) se félicite de l'attention portée par la communauté internationale à la promotion des préoccupations des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral sous forme de cadre à orientation pratique en vue de partenariats mondiaux. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour pleinement mettre en œuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, en particulier en ce qui concerne l'accroissement des flux

de ressources. La communauté internationale doit accélérer ses efforts en la matière, compte tenu de la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

36. La plupart des pays les moins avancés, malgré qu'ils aient adopté des stratégies de développement orientées vers la population, ne sont pas encore en mesure de produire des résultats tangibles, entre autres pour les motifs ci-après : absence de capacité de production, impossibilité d'être concurrentiels sur les marchés mondiaux; réduction des courants d'aide; accroissement du fardeau de la dette; stagnation des investissements étrangers directs; statu quo des bases de recettes nationales; incidences disproportionnées des changements climatiques. Il importe d'agir d'urgence pour inverser ces tendances. En outre, les partenaires de développement doivent honorer leurs engagements, affecter 0,20 % de leur PNB à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés et accroître leurs mesures d'allègement de la dette.

37. Le commerce n'a pas été un moteur de la croissance dans les pays les moins avancés. L'impasse actuelle du Cycle de Doha sape la dimension développement des échanges et rend impossible toute intégration significative des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral dans l'économie mondiale. L'Initiative d'aide au commerce doit être mise en œuvre correctement pour résoudre les problèmes posés par les obstacles relatifs à l'offre et par les capacités de production de ces pays. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle critique en promouvant les intérêts des pays ayant des besoins particuliers en mettant en relief les progrès et les carences dans la mise en œuvre des divers programmes concernés. À cet égard, M. Gurung salue le rapport du Secrétaire général intitulé « Stratégie de mobilisation aux fins de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » (A/62/322).

38. Il est important de se préparer efficacement au prochain examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, qui devrait évaluer les progrès réalisés et identifier les mesures à prendre pour surmonter les lacunes. M. Gurung se félicite de l'initiative prise par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en

développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à cet égard et encourage toutes les parties prenantes et les organismes compétents des Nations Unies à participer de manière active et constructive à l'opération d'examen. Le Népal est pleinement attaché à la mise en œuvre effective du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et du Programme d'action d'Almaty; il est fermement convaincu que le droit inhérent des pays sans littoral à un accès libre et sans entrave vers la mer et à partir de la mer doit être respecté par tous.

39. **M^{me} Beck** (Îles Salomon) demande à la communauté internationale d'appuyer la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui renforce l'application du Programme d'action de Bruxelles. La délégation des îles Salomon est en faveur de la tenue d'un examen annuel du Programme d'action de Bruxelles et convient que la participation de deux délégués de chaque pays moins avancé à cette activité devrait être financée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

40. Bien que le commerce permette mieux d'éliminer la pauvreté que l'aide, les pays les moins avancés ne continuent à représenter que 2 % des échanges mondiaux; ils n'ont pas été pleinement intégrés à l'économie mondiale et certains d'entre eux continuent à faire l'objet de régimes fiscaux restrictifs. Tous les pays partenaires sans exception devraient accorder aux exportations de tous les pays les moins avancés un accès en franchise de droits et de contingents. Un allègement de la dette devrait également être consenti à tous les pays les moins avancés, étant donné que nombre d'entre eux continuent à faire face à de lourdes charges financières, en raison des conditions dont s'assortissent l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. De plus, il est difficile de satisfaire un grand nombre de ces conditions, qui ne sont pas nécessairement compatibles avec les priorités nationales de développement.

41. La délégation des îles Salomon se félicite de la nomination du nouveau Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Elle reconnaît l'importance du rôle de soutien que joue le Bureau du Haut Représentant en mobilisant l'appui en faveur des pays les moins

avancés et souscrit à l'appel lancé pour que le Bureau soit doté de suffisamment de ressources et se consacre à promouvoir la cause des pays les moins avancés. Elle demande également au système des Nations Unies de fournir des ressources et un appui au Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales.

42. Les pays les moins avancés ont besoin de disposer de statistiques nationales pour prendre des décisions en connaissance de cause. Des données sont déjà disponibles dans le système des Nations Unies, il conviendrait de regrouper les données provenant des divers organismes en un document unique qui pourrait être communiqué à tous les pays les moins avancés. Chaque organisme devrait également indiquer clairement ce qu'il fait pour résoudre les problèmes qui préoccupent les pays les moins avancés dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles. En outre, un rapport à l'échelle du système sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles devrait être établi pour compléter les traditionnels rapports de pays lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

43. Il importe de prendre des mesures collectives mondiales à court, moyen et long termes pour lutter contre les changements climatiques. Toutefois, du fait de l'absence d'accès aux techniques et d'un financement inadéquat, il est très difficile aux pays les plus touchés par les changements climatiques d'œuvrer à des programmes d'atténuation et d'adaptation. Il faudrait donc, lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Bali, parvenir à un nouveau consensus sur la nécessité de faire davantage pour protéger l'environnement et créer un monde plus sûr pour tous.

44. **M. Labbé** (Chili) réaffirme l'attachement sans réserve de son pays au Programme d'action d'Almaty et dit que le Chili participera activement à l'examen à mi-parcours du Programme lors de la session plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2008. Les pays en développement sans littoral ont besoin d'une assistance pour accéder aux marchés mondiaux et le Chili fournit une assistance tangible à ces pays en Amérique latine. En sa qualité de pays de transit, le Chili examine sur le plan bilatéral, avec les pays intéressés, les questions relatives au coût du franchissement des frontières, aux transferts portuaires et à l'infrastructure. Dans de nombreux cas, il fournit également des installations de transit qui sont

supérieures à celles prévues dans les accords multilatéraux existants. Ainsi, un important programme de passage des frontières a été établi avec la Bolivie et une commission d'intégration physique a été constituée avec le Paraguay en vue d'étudier les problèmes relatifs au transit des produits et des marchandises.

45. **M^{me} Seo Eunji** (République de Corée) dit que l'élimination de la pauvreté et le développement durable devraient être au nombre des plus hautes priorités des pays les moins avancés. Les résultats inégaux de ces pays, en particulier l'absence de progrès socioéconomiques des pays au Sud du Sahara, constituent un important défi. Une autre préoccupation critique concerne la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres pandémies, qui a eu des répercussions néfastes sur l'aptitude des pays les moins avancés de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

46. Si les pays les moins avancés sont les premiers responsables de leur développement, les efforts nationaux devraient être complétés par un appui d'autres gouvernements et d'organisations internationales. La République de Corée, nouveau pays donateur, est fermement déterminée à accroître sa contribution pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet effet, le Gouvernement de la République de Corée a l'intention de porter son aide publique au développement à un milliard de dollars en 2009 et à 3,2 milliards de dollars en 2015. Elle a également décidé de devenir membre du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2010. La République de Corée aide également les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de commerce et élargit l'accès aux débouchés s'agissant d'importations en franchise de droits et de contingents en provenance des pays les moins avancés.

47. La mise en valeur des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne les femmes, est un élément décisif des stratégies de développement des pays les moins avancés et la participation des femmes sur un plan d'égalité est indispensable au développement général. Étant donné que les femmes et les jeunes filles sont les plus vulnérables aux changements politiques, économiques et sociaux, la prise en compte des femmes doit être un fondement

essentiel des stratégies de développement des pays les moins avancés.

48. La délégation de la République de Corée appuie le Programme d'action d'Almaty, qui aidera à élargir la coopération avec les pays les moins avancés et à aborder leurs problèmes avec plus d'efficacité. Il est essentiel que tous les pays partagent la responsabilité collective d'atténuer la faim et la pauvreté. La République de Corée a donc l'intention de maintenir des partenariats mondiaux vigoureux aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

49. **M. Kafando** (Burkina Faso) réaffirme la nécessité d'assurer la mise en œuvre complète et effective du Programme d'action d'Almaty, qui offre aux pays en développement sans littoral la possibilité de faire du commerce un moteur du développement. Malheureusement, si le nouveau partenariat mondial visant la mise en place de réseaux de transport en transit efficaces a permis à ces pays de renforcer leurs réseaux d'infrastructures, il n'a pas suffi à répondre aux demandes actuelles du commerce international. Ainsi, en dépit des possibilités offertes par la mondialisation, les pays en développement sans littoral continuent à être de plus en plus marginalisés dans les échanges internationaux.

50. La Réunion thématique sur le développement de l'infrastructure du transport en transit tenue à Ouagadougou et la Réunion thématique sur le commerce international et la facilitation des échanges tenue à Oulan-Bator dans le cadre des préparatifs à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty ont souligné à juste titre la nécessité urgente de mesures en vue d'améliorer la compétitivité économique des pays en développement sans littoral et d'assurer leur intégration au commerce international. D'importantes propositions issues de la Réunion thématique tenue à Ouagadougou concernent la mise au point d'un modèle de réseaux ferrés régionaux et accords-types relatifs aux concessions dans le domaine des chemins de fer et de la navigation intérieure, l'adoption d'une approche multimode aux infrastructures et services relatifs aux transports en transit, l'appui des communautés économiques régionales, la mobilisation de partenaires techniques et financiers, le développement de partenariats secteur public-secteur privé, la promotion de systèmes de suivi informatisés et l'intégration d'un élément

environnement dans les projets de développement des infrastructures.

51. Les conférences internationales qui se tiendront en 2008 offrent d'excellentes perspectives d'accroître la participation de la communauté internationale à l'élimination des entraves qui restreignent les échanges des pays en développement sans littoral. La délégation du Burkina Faso est certaine que la mise en œuvre des conclusions de ces réunions rapprochera la communauté internationale de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action d'Almaty. Toutefois, le problème véritable ne réside pas dans l'absence de solutions, mais dans l'absence de volonté d'agir. En conséquence, les réunions en question devraient enfin établir un partenariat mondial véritable dans le cadre duquel les partenaires techniques et financiers honoreront leurs engagements. Tout retard dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, outre de marginaliser davantage les pays en développement sans littoral, compromettra gravement leur aptitude à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Point 58 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement
(A/62/155, 371, 372, 486 et 488)

- a) **Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)** (A/62/211, A/62/267 et A/62/483-E/2007/90)
- b) **Participation des femmes au développement** (A/62/187)
- c) **Mise en valeur des ressources humaines.**(A/62/308)

52. **M^{me} Mayanja** (Secrétaire générale adjointe, Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) dit que le rapport du Secrétaire général intitulé « Participation des femmes au développement » (A/62/187), établi en application de la résolution 60/210 de l'Assemblée générale, met l'accent sur l'importance de l'égalité entre les sexes aux fins de la croissance économique, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. Le rapport note que les femmes et les jeunes filles continuent à constituer la majorité des pauvres de la planète et identifie les divers facteurs qui accroissent leur vulnérabilité à la pauvreté. Toutefois, il reconnaît

également que les femmes sont des agents critiques du développement et de l'élimination de la pauvreté.

53. Le rapport, tout en appelant l'attention sur les nombreuses mesures que les pouvoirs publics ont prises pour favoriser la participation politique des femmes aux niveaux national et local, note également qu'en mai 2007, les femmes ne représentaient que 17,3 % des parlementaires occupant un siège dans une chambre unique ou une chambre basse et 15,9 % des parlementaires dans une chambre haute ou un sénat. La recherche fait également apparaître que la participation accrue des femmes à la prise de décisions a des incidences positives sur le développement et la réduction de la pauvreté. Toutefois, les organes les plus puissants à tous les niveaux qui concernent les finances, le commerce et l'économie sont dominés par les hommes, qui ont opposé une résistance à l'incorporation de perspectives d'égalité entre les sexes dans leur activité. En conséquence, le chapitre IV du rapport contient un certain nombre de recommandations visant à rectifier ce déséquilibre. Il est recommandé en particulier d'intégrer une perspective soucieuse d'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi de toutes les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, ainsi que lors de l'établissement de rapports, notamment grâce aux documents nationaux de stratégie pour la réduction de la pauvreté et à l'établissement de rapports sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

54. Depuis son adoption, le Consensus de Monterrey est le principal point de référence s'agissant de la coopération internationale en matière de financement du développement. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement devrait donc examiner les progrès réalisés, réaffirmer les objectifs et les engagements, partager les meilleures pratiques et les enseignements s'agissant des six principales mesures envisagées dans les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement. Toutefois, la prise en compte de l'égalité entre les sexes, s'agissant des six mesures principales, n'a pas été pleinement identifiée dans le Consensus de Monterrey : il serait donc essentiel de définir et de concevoir des stratégies tenant compte de ces perspectives, de telle sorte que les textes issus du processus de suivi appuient les objectifs de l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme. Même si les ressources destinées à appuyer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à favoriser l'égalité entre les sexes et la promotion de la femme demeurent insuffisantes, il convient de

prendre pleinement en compte les perspectives d'égalité entre les sexes au stade des préparatifs finaux de la Conférence internationale de suivi et dans les textes qui seront issus de cette Conférence.

55. La Commission de la condition de la femme a demandé, à sa cinquantième session, de mobiliser un financement suffisant en faveur des politiques et programmes de développement soucieux de l'égalité des sexes et à l'intention des mécanismes nationaux visant à réaliser l'égalité des sexes ainsi que d'allouer des fonds suffisants pour des mesures ciblant les femmes. Le thème prioritaire de la cinquante-deuxième session de la Commission, qui se tiendra en mars 2008, sera « le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes ». La décision de mettre l'accent sur cette question reflète la nécessité d'influer sur la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement du point de vue de l'égalité entre les sexes. Cette session offrira à la communauté internationale une occasion exceptionnelle d'adopter des recommandations politiques concrètes visant à réaliser les objectifs de développement arrêtés sur le plan international concernant l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes.

56. Ces dernières années, on a pu constater que les États Membres et les organismes des Nations Unies mettaient davantage l'accent sur la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité entre les sexes et déployaient des efforts accrus en vue d'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de relever les défis qui se posent aux femmes, essentiellement en améliorant les relations entre les textes relatifs aux politiques et l'activité opérationnelle sur le terrain. Si d'importants acquis ont été réalisés s'agissant de l'égalité entre les sexes et de démarginalisation des femmes dans des secteurs comme la santé, l'emploi, l'enseignement et la participation politique, d'importants défis demeurent en matière de lutte contre la pauvreté, de violence, de marginalisation, d'accès restreint aux ressources et d'exclusion de la prise de décisions.

57. La violence à l'égard des femmes en particulier constitue une violation des droits des femmes et une entrave au développement. L'étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes établie par le Secrétaire général (A/61/122/Add.1 et Corr.1) et la résolution 61/143 de l'Assemblée générale ont donné une visibilité sans précédent à ce problème et fait apparaître la nécessité urgente d'actions. Le

Secrétaire général lancera prochainement une campagne pluriannuelle à l'échelle du système pour assurer des interventions cohérentes et globales, en particulier pour soutenir les mesures prises sur le plan national. Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité entre les sexes jouera un rôle critique en entreprenant et coordonnant cette stratégie; M^{me} Mayanja demande aux États Membres de donner une priorité analogue à cette question.

58. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines (A/62/308), dit que le rapport étudie les possibilités d'utiliser la science et la technique pour renforcer les capacités humaines et relever les défis qui se posent. Au nombre des problèmes, on trouve le coût élevé de l'instauration d'un environnement porteur qui faciliterait l'acquisition, l'utilisation et la diffusion des techniques, ainsi que la nécessité d'établir une relation plus étroite entre la recherche et le développement d'une part et les avantages de la recherche dans le secteur de la production, de l'autre, d'accorder une priorité accrue à l'éducation scientifique et technique, tout en mettant simultanément en œuvre des politiques visant à empêcher un exode massif du personnel formé, et celle de comprendre les risques liés à ces nouvelles techniques et de développer les moyens d'atténuer ces risques.

59. Parmi les possibilités, le rapport a souligné le rôle critique des techniques de l'information et de la communication pour fournir un accès bon marché, large et équitable aux connaissances et à l'apprentissage technique dans les pays en développement. Le rapport a souligné l'importance de l'intervention des pouvoirs publics dans des secteurs critiques comme l'enseignement, la recherche et le développement. Le développement du secteur privé est également essentiel pour renforcer la relation entre le monde universitaire et le secteur de la production. Il conviendrait de promouvoir une recherche orientée vers les techniques et d'inciter le secteur privé à investir dans la recherche et le développement et la formation technique. La création d'institutions et l'élaboration de règlements facilitant le transfert des techniques, la transformation et l'innovation devraient également être une priorité des pouvoirs publics.

60. Le rapport met particulièrement l'accent sur la nécessité, pour les pouvoirs publics, d'investir dans l'enseignement dans les domaines de la science, de la

technologie, de l'ingénierie et d'autres secteurs techniques de pointe. Il souligne également le rôle joué par des organisations internationales, dont le système des Nations Unies, pour promouvoir l'utilisation efficace de la science et des techniques en vue d'améliorer le bien-être. En particulier, il fait ressortir le rôle que jouent les institutions internationales en sensibilisant aux avantages de la science et de la technique et en favorisant l'emploi stratégique des techniques de l'information et des communications, en vue d'accélérer l'apprentissage et l'innovation technologiques. Dans ses conclusions et recommandations, le rapport souligne l'importance d'une stratégie intégrée en vue de promouvoir les connaissances et l'apprentissage technique, l'utilisation stratégique des techniques de l'information et des communications pour accélérer l'apprentissage et l'innovation technologiques, les partenariats entre pouvoirs publics, universités et secteurs productifs et commerciaux, la mise en place d'une infrastructure économique de base, la protection des talents et de l'esprit d'entreprise à l'échelon local, la nécessité pour les donateurs d'aider à développer les capacités compte tenu des priorités nationales et l'importance de la contribution du système des Nations Unies à ces efforts.

61. **M. Zelenev** (Directeur chargé de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (A/62/267) dit que le rapport présente un panorama des principaux événements qui ont marqué la décennie et aborde les problèmes essentiels auxquels les pays et la communauté internationale se heurtent pour atteindre l'objectif d'élimination de la pauvreté. Ce rapport conclut par un certain nombre de recommandations, à l'intention de l'Assemblée. L'actuelle évaluation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté se déroule à mi-parcours des efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport constate que la pauvreté recule à l'échelon mondial, mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

62. Le bilan mitigé des efforts en matière de réduction de la pauvreté a permis de faire mieux comprendre la nature et l'étendue des obstacles profondément enracinés que les pays rencontrent dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté. Les stratégies de développement nationales doivent être générales et non sélectives; elles doivent

également s'appuyer sur une approche intégrée capable d'aborder la pauvreté dans toutes ses dimensions. Sans le soutien de la communauté des donateurs, les pays qui connaissent de graves problèmes en matière de réduction de la pauvreté ne pourront ni renforcer leurs capacités, ni mobiliser leurs ressources. Il est également important que les donateurs et la communauté internationale appuient les efforts nationaux et y contribuent en alignant l'aide publique au développement et en instaurant un environnement économique mondial qui favorise l'emploi dans les pays en développement.

63. **M. Abbas** (Pakistan), prenant la parole au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté (1996) ont joué un rôle important en sensibilisant à la nécessité d'une intervention à long terme à tous les niveaux pour relever le défi posé par la pauvreté. Pour renforcer l'impulsion donnée par ces manifestations et dans le cadre de l'objectif plus large d'élimination de la pauvreté, le Groupe des 77 et la Chine sont en faveur de la proclamation d'une deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté de 2008 à 2017.

64. L'autonomisation des femmes demeure essentielle pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'élimination de la pauvreté et d'égalité entre les sexes. Il est essentiel non seulement de reconnaître le rôle des femmes dans l'élimination de la pauvreté mais aussi de les démarginaliser en leur accordant l'égalité des droits et en leur fournissant un plein accès à l'éducation, à la formation, aux possibilités d'emploi, aux techniques et aux ressources économiques et financières. Ceci permettra aux femmes de jouer un rôle accru dans les tentatives de développement national. Il faudrait réaliser des recherches qualitatives et quantitatives sur les incidences et l'efficacité du rôle des femmes dans la prise de décisions et sur l'action des femmes en matière de développement et d'élimination de la pauvreté aux niveaux national et international.

65. La mise en valeur des ressources humaines est essentielle pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. La science et la technique sont également fondamentales. Les entraves à l'accès aux techniques, en particulier aux techniques de pointe, qui permettraient de résoudre des problèmes techniques de développement, constituent

désormais une manifestation essentielle de l'inégalité entre pays développés et pays en développement. Il convient d'examiner et de réviser les restrictions au transfert et à l'acquisition des techniques. Il importe de fournir des incitations en vue de la recherche, y compris par le secteur privé, concernant les problèmes des pauvres qui ne bénéficient actuellement que de 10 % des dépenses en matière de recherche et de développement.

66. **M^{me} Gomes** (Portugal) parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, des pays du processus de stabilisation et d'association, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que l'Union européenne souhaite réaffirmer la pertinence de la protection des droits de l'homme, y compris le droit à la nourriture, dans le contexte de l'élimination de la pauvreté. Elle souscrit pleinement à une définition large de la pauvreté, qui englobe diverses dimensions en plus des revenus, comme par exemple l'accès aux services sanitaires et sociaux, l'éducation, l'égalité entre les sexes, l'exclusion sociale, le fait de se sentir désarmé et de ne pas pouvoir faire entendre sa voix ou l'absence de représentation. Des poches de pauvreté et d'exclusion sociale persistent même dans les pays développés, ce qui montre qu'il importe de redoubler d'efforts à l'intention des groupes désavantagés. Les plans d'action nationaux aux fins de l'inclusion actuellement en place dans les États membres de l'Union européenne, représentent un cadre coordonné de politiques visant à résoudre les problèmes de la pauvreté parmi les enfants, les femmes et les groupes vulnérables. L'Union européenne accorde également une importance particulière à la promotion de partenariats public/privé en tant que mécanisme essentiel pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'élimination de la pauvreté. Comme l'a reconnu le Consensus européen pour le développement, l'élimination de la pauvreté et le développement durable continuent à avoir une importance capitale dans une ère de mondialisation et d'interdépendance croissantes. Le Consensus souligne l'importance de la cohérence des politiques aux fins du développement, de telle sorte que les politiques de l'Union européenne dans des domaines tels que le commerce, la sécurité et l'intégration, contribuent aux efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

67. L'Union européenne estime qu'il est important de renforcer les mécanismes d'égalité entre les sexes aux Nations Unies, afin de se pencher sur les problèmes normatifs et opérationnels, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, ainsi qu'à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité intitulée « Les femmes, la paix et la sécurité ». Les carences résultant de l'actuelle fragmentation du mécanisme visant l'égalité des femmes, qui manque de cohésion et de ressources, doivent être rectifiées. Des stratégies globales d'élimination de la pauvreté prenant en compte l'égalité des sexes, assurant la pleine et égale participation des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions, sont nécessaires pour résoudre le problème posé par la féminisation de la pauvreté, garantir aux femmes l'exercice de leurs droits de la personne et renforcer la contribution des femmes au développement économique et social.

68. L'adoption de la Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010), du Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et du Règlement portant création de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes témoignent de l'attachement continu de l'Union à la réalisation d'une égalité véritable entre les hommes et les femmes. La communication de la Commission européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes et le Règlement sur la promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement adopté en mars 2007, ainsi que les conclusions du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion de l'égalité des sexes dans la coopération au développement, adoptés en mai 2007 démontrent clairement la manière dont l'Union européenne honore ses engagements en matière d'égalité entre hommes et femmes, tel qu'énoncés dans le Consensus européen pour le développement.

69. Bien que les femmes stimulent la croissance des emplois dans l'Union européenne, elles se heurtent encore à des obstacles en matière d'égalité. En dépit de certaines modifications dont il convient de se féliciter, essentiellement en conséquence de l'approche visant à tenir compte de l'égalité entre les sexes adoptée dans toutes les politiques et les activités de l'Union européenne, une ségrégation professionnelle horizontale et verticale a encore des incidences néfastes sur la participation des femmes à la main-d'œuvre, en particulier au niveau de la prise de décisions. Un motif solidement documenté de cette représentation inégale est le double rôle que les femmes jouent encore au travail et dans la famille. Il est donc essentiel d'élaborer des mesures pour associer les responsabilités familiales et

professionnelles et d'inciter les hommes à agir pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

70. L'Union européenne affirme son appui vigoureux et son attachement à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action du Caire adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi qu'aux mesures essentielles visant la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence adoptées lors de l'examen après cinq ans, de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Il ne sera pas possible de parvenir à l'égalité entre hommes et femmes, si les droits sexuels et en matière de procréation des femmes ne sont pas garantis.

71. L'éducation technique est un mécanisme important pour démarginaliser les personnes et accroître leurs possibilités économiques et sociales : elle devrait donc être au cœur des stratégies nationales de développement. Dans les États membres de l'Union européenne, des mesures et programmes spécifiques ont été établis pour lutter contre l'exclusion en matière d'information et offrir aux hommes et aux femmes de tous les âges l'occasion d'acquérir des connaissances et des compétences de base pour stimuler leur participation à la vie économique et sociale. Depuis 2000, l'Union européenne poursuit l'objectif, qui devrait être atteint en 2010, de devenir l'une des économies les plus concurrentielles et les plus dynamiques fondées sur les connaissances au monde. La Stratégie révisée de Lisbonne et les Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi adoptées par le Conseil de l'Union européenne ont mis encore davantage l'accent sur la nécessité d'investir davantage dans la recherche et le développement étayée par l'innovation technologique et dans le capital humain, facteur essentiel de croissance économique dans une économie fondée sur les connaissances.

72. L'Union européenne approuve que l'accent soit mis sur le rôle de la biotechnologie pour progresser dans l'agriculture et la médecine. Le récent examen à mi-parcours de la Stratégie sur les sciences de la vie et la biotechnologie fournit un cadre important aux fins du développement d'une bioéconomie concurrentielle durable. Les partenariats associant des acteurs essentiels des pouvoirs publics, du monde universitaire et des secteurs productifs locaux sont essentiels pour développer une recherche orientée vers les techniques et susciter des transformations techniques à long terme qui bénéficieront à tous les secteurs de la société.

La séance est levée à 13 h 5.